

c/o OSP Berne
Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22
mba@erz.be.ch
#873243v1A

Résumé de la prise de position

C'est avec intérêt que la Commission gymnase – haute école (CGHE) a pris connaissance du rapport réalisé par le groupe de pilotage en réponse au mandat « Évolution de la maturité gymnasiale : pour un état des lieux sur les textes de référence », qui lui a été confié par la CDIP et le DEFR. Le rapport a été évalué par la CGHE, l'organe de dialogue du canton de Berne qui fait le lien entre les gymnases et les hautes écoles. Les questions portant sur l'aptitude générale pour entreprendre des études supérieures et sur les objectifs de la formation gymnasiale comptent du fait parmi les principaux thèmes de travail de la CGHE.

La CGHE a ainsi pris connaissance du rapport. Sous la conduite de son président et vice-recteur de l'Université de Berne, Bruno Moretti, elle a débattu de ses contenus, des domaines d'action énoncés et des mesures proposées. Nous vous en résumons ci-après les principaux éléments sur la base des deux questions posées dans le courrier consultatif.

Concernant le rapport en général (question 2), la CGHE est d'avis que, s'il contient des éléments pertinents, le rapport met aussi le lecteur face à une contradiction de fond : il donne en effet une image positive du gymnase tout en le remettant en question dans toutes ses composantes. La commission explique cette contradiction par l'argumentation parfois inconsistante du rapport et par les lacunes qu'il présente sous certains aspects. Le rapport contient ainsi des parties dans lesquelles les exemples choisis, peu représentatifs, manquent de fondement. La CGHE constate également une rupture entre la première partie du rapport et le chapitre faisant état des domaines d'action. De ce fait, la nécessité et l'urgence d'aborder les différents domaines d'action ne ressortent pas clairement.

Concernant les domaines d'action (question 1), la CGHE estime qu'il est indispensable de procéder à une priorisation. Le développement des pratiques scolaires concrètes et de la culture d'enseignement et d'apprentissage dans les gymnases doit selon elle figurer au premier plan. L'accent doit dès lors être posé en particulier sur la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes et sur la révision du plan d'études cadre. La CGHE considère qu'il est plus pertinent, au vu des objectifs à atteindre, de développer l'enseignement que de modifier le cadre formel de la filière gymnasiale, par exemple en révisant le RRM.

